

DIRECTION GENERALE

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####

Et : ##### #####

EHPAD Jules Bérard de Bonnière
4 RUE MAUPERTUIS
72000 LE MANS

Madame #####, directrice.

ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr

Réf. : M2022_PDL_00147

Nantes, le vendredi 20 janvier 2023

Madame la directrice,

J'ai l'honneur d'accuser réception des observations que vous avez formulées, dans le cadre de la procédure contradictoire, relatives au rapport initial de contrôle et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le **rapport final de contrôle** assorti des mesures correctives retenues qui vous sont demandées. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document

Enfin, je vous demande de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle (ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr) en vue de l'organisation du suivi de cette inspection.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Directeur Général par intérim,
Le Conseiller auprès de la Direction Générale

#####

Contrôle sur pièces le 23/11/2022

Nom de l'EHPAD	EHPAD JULES BERARD DE BONNIERE		
Nom de l'organisme gestionnaire	ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT		
Numéro FINESS géographique	720008580		
Numéro FINESS juridique	750056368		
Commune	LE MANS		
Statut juridique	Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique		
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF	Autorisée	Installée	
Capacité Totale	100		
	HP	86	86
	HT		
	PASA		
	UPAD	14	14
	UHR		
PMP Validé	193		
GMP Validé	701		
	Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport initial		
Nombre de prescriptions	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de recommandations	5	13	18
	Demandes de mesures correctives retenues - Rapport final		
Nombre de prescriptions	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de recommandations	3	4	7
	3	12	15

Instruction du rapport de contrôle : ##### ##### - Chargée de contrôle/Personne qualifiée

Signature du rapport de contrôle : ##### ##### - Inspecteur de l'action sanitaire et sociale

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommandation		Injonction	échéance (dès réception, 6 mois, 1 an)	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2					
1 - GOUVERNANCE										
1.9	Actualiser le projet d'établissement dans le cadre d'une démarche participative (article L 311-8 du CASF).		2				6 mois/1 an	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
1.10	Formaliser un projet de service spécifique à l'UPAD.			1			6 mois/1 an	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
1.13	Structurer les temps d'échange des professionnels et les formaliser (comptes rendus, planning prévisionnel...)				2		6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
1.14	Formaliser des fiches de poste pour l'ensemble des agents.				2		6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
1.15	Formaliser des fiches de tâches pour les ASH				2		6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
1.28	Organiser une traçabilité et une analyse des EI incluant des RETEX				2		6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
1.32	Elaborer le rapport d'activité en y intégrant des éléments sur l'état d'avancement sur la démarche qualité (Art. D 312-203 §1 du CASF).		2				1 an	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
1.34	Etendre la portée du plan bleu pour en faire un véritable plan global de gestion de crise selon les recommandations de l'ARS Pays de la Loire.		2				1 an	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
2 - RESSOURCES HUMAINES										
2.14	Formaliser les entretiens professionnels des agents, selon une fréquence à minima bisannuelle				2		6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
2.15	Structurer un plan pluriannuel de formation				2		6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
2.16	Poursuivre la mise en place d'un plan de formation pluriannuel intégrant une formation sur la bientraitance destinée à tout le personnel.				2		6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
2.17	Poursuivre la mise en place d'un plan de formation pluriannuel intégrant des formations sur les troubles psycho-comportementaux à destination prioritairement du personnel de soin.				2		6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue

3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT

3.5	Formaliser et réaliser une évaluation gériatrique standardisée lors de l'admission du résident, de façon pluridisciplinaire en vue du repérage des risques de perte d'autonomie et de l'élaboration du projet de soins du résident (procédure EGS à formaliser)- Art D 312-158 du CASF.	1					6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
3.7	Réaliser une évaluation standardisée des risques de chute, au décours de l'admission.			1			6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
3.8	Réaliser une évaluation standardisée des risques bucco-dentaires ,au décours de l'admission.			1			6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
3.10	Formaliser une annexe au contrat de séjour pour les personnes présentes dans l'unité sécurisée (UPAD), conformément aux dispositions des Art. R 311-0-5 à R 311-0-9 du CASF.	1					6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
3.11	Formaliser des projets personnalisés pour la totalité des résidents (Art. L 311-3,7° du CASF) avec un suivi au minimum annuel.	1					6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
3.13	Formaliser un avenant annuel au contrat de séjour reprenant les principaux objectifs du projet personnalisé.		2				1 an	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
3.14	Formaliser une procédure d'élaboration des plans de soins.				2		6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
3.15	Formaliser des plans de change.				2		6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
3.18	Elaborer le projet d'animation et formaliser le suivi des activités.				2		6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue
3.24	Mettre en place une commission des menus ouverte à tous les résidents souhaitant y participer.				2		6 mois	Pas de document complémentaire fourni.		Mesure maintenue